

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 02 MARS 2023

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,
Adjoints - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - Mme
Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie LHOMMÉ - M.
Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - Mme
Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents
13 + 2 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT
M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Travaux

4.2. Terrain multisport, d'un pumptrack et d'une aire de jeux : Avant-projet définitif

Madame Caroline MULLER, adjointe, rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 8 décembre 2022, a confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude COCYCLIQUE.

Elle laisse la parole à M. Benoît RINGENBACH, qui présente le projet, après plusieurs réunions entre la commission et le bureau d'étude, à savoir l'avant-projet définitif qui comprend :

- un terrain Multisport pour un coût H.T. de	130 973,60 €
- une aire de jeux pour un coût H.T. de	51 042,50 €
- un pumptrack pour un coût H.T. de	<u>26 136,50 €</u>
coût total H.T.	208 152,60 €

Il précise que le lieu a vocation à assurer une mixité d'usage entre la pratique libre et la pratique encadrée sur des temps scolaires, périscolaires, associatifs, familiaux ou individuels.

Il indique également que des demandes de subventions ont été adressées à la Région Grand Est, à la CAF ainsi qu'à la Collectivité européenne d'Alsace.

Il a également rendez-vous avec Mme ACKERMANN Manon, chargé de mission m2A, pour discuter de la possibilité d'obtenir une aide du GERPLAN du projet.

Le Conseil Municipal est invité à valider l'avant-projet définitif établi par le bureau d'étude COCYCLIQUE pour un montant total du projet afin de poursuivre le travail engagé sur le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avant-projet définitif fait par le bureau d'étude COCYCLIQUE pour la création d'un terrain multisport, d'un pumptrack et d'une aire de jeux pour un montant estimé à 208 152,60 € H.T. soit 249 783,12 € T.T.C.,
- **autorise** Monsieur le Maire, ou Mme MULLER Caroline, Adjointe, à lancer les consultations liées à la réalisation de ce projet,
- **autorise** Monsieur le Maire, ou Mme MULLER Caroline, Adjointe, après réception des offres de prix, à signer et engager les travaux pour la création d'un terrain multisport, d'un pumptrack et d'une aire de jeux,
- **autorise** Monsieur le Maire, ou Mme MULLER Caroline, Adjointe, à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BRUEBACH le 07 mars 2023

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

